



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 MAI 2019

Date de convocation :

16/05/19

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Philippe PIQUÉ (à Mr Frédéric CRAVO) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/45 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.

Le comptable public de la commune nous a transmis une liste de créances à mettre en non-valeur pour créances irrécouvrables. Les poursuites qu'elle a diligentées n'ont pu aboutir au recouvrement effectif des sommes dues par les redevables concernés.

Budget principal de la Commune	6 010,29 €
Budget Assainissement	4 931,09 €
Budget camping	12 989,64 €
TOTAL	23 931,02 €

Les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces montants seront ouverts aux budgets concernés pour l'exercice 2019.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables demandées par le Receveur municipal, pour les montants ci-après :

Budget principal de la Commune	6 010,29 €
Budget Assainissement	4 931,09 €
Budget camping	12 989,64 €
TOTAL	23 931,02 €

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 mai 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER